

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 novembre 2017**

Présents : Daniel MARCHAND, Odile DURET, Marc BERNARDET, Catherine PROVOST, Philippe BIRON, Christian PICARD, Martine DEJOUX, Françoise PROVOST, Yolande VANIEMBOURG, Sébastien GAUCHARD, Marie-Madeleine TALON, Daniel GRANGER, Éric DIFFER.

Absents excusés : Magali GUENZI PACARD (a donné pouvoir à Yolande VANIEMBOURG), Grégory DUDON (a donné pouvoir à Catherine PROVOST).

Secrétaire de Séance : Odile DURET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

*Le compte-rendu de la précédente réunion sera approuvé lors de la prochaine séance.*

Monsieur le Maire mentionne la nécessité de procéder à deux ajouts à l'ordre du jour :

- Un avenant à la mission de consuel pour le chantier de Locaux de Services aux Habitants d'un montant de 456€ TTC présenté par le cabinet BET AACCESS
- Une motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 1914-1918.

A l'unanimité, le conseil municipal,

**DECIDE** d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour de la réunion.

**2017/00437 : avenant à la mission de BET AACCESS, attestation Consuel**

Monsieur le Maire présente le devis fourni par le cabinet BET AACCESS d'un montant de 456.00 € TTC (380.00€ HT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant transmis par le cabinet BET AACCESS

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

**DIT** que la dépense sera réglée via l'opération 230 « locaux de services aux habitants ».

**2017/00438 : motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 1914-1918**

À un an de la fin du centenaire de la première guerre mondiale, le temps est venu d'honorer tous les morts, y compris les fusillés pour l'exemple. Ces hommes n'étaient ni des lâches ni des traîtres, ni de ceux qui ont été exécutés pour motif de droit commun. C'étaient des soldats qui étaient jusqu'à l'extrême limite de leurs forces, et dont il est temps de reconnaître la mémoire. Grâce aux campagnes menées après la guerre, des condamnations ont déjà été levées, mais beaucoup de cas sont restés dans l'ombre et bien des injustices n'ont pas été réparées.

Le Conseil Municipal, dans le prolongement du combat mené, en son temps, par Pierre BRIZON, Maire de Franchesse, Député de l'Allier pendant la Grande Guerre, à l'unanimité,

**DEMANDE** à Monsieur le Président de la République Française de procéder à la réhabilitation de tous ces soldats tombés sous des balles françaises et de leur rendre ainsi leur honneur à titre posthume, avec toutes les conséquences de droits éventuels.

**2017/00439 : décision modificative du budget « commune » n°2**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier les crédits budgétaires comme suit :

**Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>			
011 – Charges à caractère général	Montant	Article – Opération	Montant
60633 Fournitures de voirie	- 15 000 €	023 – Virement à la section d'investissement	+ 39 969 €
615221 Bâtiments publics	- 15 000 €		
615228 Autres bâtiments	- 2 969 €		
615231 Voirie	- 5 000 €		
61551 Matériel roulant	- 2 000 €		
<b>Total</b>	<b>- 39 969 €</b>		

**Investissement :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article	Montant	Article – Opération	Montant
1641, remboursement de la dette	+ 66 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 39 969 €
		1641, remboursement de la dette	+ 26 031 €

**Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>			
Article - Chapitre	Montant	Article – Opération	Montant
022 – dépenses imprévues	- 9 500 €	6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	6 800 €
		66111 Intérêts réglés à l'échéance	2 700 €
		<b>Total</b>	<b>9 500 €</b>

### **2017/00440 : octroi d'une subvention suite au passage de l'ouragan IRMA**

Monsieur le Maire présente l'appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA de l'AMF suite à la catastrophe naturelle qui a touché Saint Barthélémy et Saint Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder la somme de 500 €.

### **Ecole :**

Monsieur le Maire présente le devis fourni par l'entreprise des Transports Fontaimpe pour un montant de 330.00€ pour la dépose à Cap Cinéma de Moulins et la reprise à la médiathèque de Moulins des enfants de l'école du Péage qui aura lieu le 5 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de participer à hauteur de 330.00 €.

### **2017/00441 : Avenant LSH n°1, entreprise Potier Menuiserie**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
04	POTIER MENUISERIE	9 586,00	- 439,00	9 147,00	-4,58 %
	<b>T.V.A. 20.00 %</b>	<b>1 917,20</b>	<b>- 87,80</b>	<b>1 829,40</b>	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>11 503,20</b>	<b>- 526,80</b>	<b>10 976,40</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de locaux pour services aux habitants de l'entreprise Potier Menuiserie comme détaillé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

### **2017/00442 : Avenant LSH n°1, entreprise Xavier SARL**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
05	XAVIER SARL	23 248,73	- 599,50	22 649,23	-2,58 %
	<b>T.V.A. 20.00 %</b>	<b>4 649,75</b>	<b>-119,90</b>	<b>4 529,85</b>	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>27 898,48</b>	<b>- 719,40</b>	<b>27 179,08</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de locaux pour services aux habitants de l'entreprise Xavier SARL comme détaillé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **2017/00443 : Avenant LSH n°1, entreprise CEMHEF**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT Base</b>	<b>Avenant</b>	<b>Nouveau montant</b>	<b>Variation</b>
08	CEMHEF	20 071,00	1 420,00	21 491,00	+ 7,07 %
<b>T.V.A. 20.00 %</b>		<b>4 014,42</b>	<b>284,00</b>	<b>4 298,20</b>	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>24 085,20</b>	<b>1 704,00</b>	<b>25 789,20</b>	

Monsieur Differ ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de locaux pour services aux habitants de l'entreprise CEMHEF comme détaillé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2017 de la commune de Thiel sur Acolin.

### **Infirmières :**

Monsieur le Maire évoque l'impossibilité d'effectuer une revalorisation des charges comme évoqué lors du précédent conseil en raison de l'impossibilité de facturer l'EDF et le Gaz à la consommation réelle. Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attendre que se passe un semestre avant de statuer sur le montant des charges.

### **Camion :**

Monsieur le Maire présente une offre d'un camion 5 500€ qui serait disponible. Le Conseil Municipal décide d'acquérir ce bien. Est évoqué la question de savoir de qui sera fait de l'ancien camion. Des avis seront demandés afin de savoir s'il peut être réparé puis vendu, vendu pour pièces ou même vendu en l'état.

### **Mise à disposition du club des jeunes :**

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de mise à disposition du club des jeunes. Le conseil municipal, après en avoir débattu,

**DECIDE** d'inscrire la capacité maximale d'accueil de la salle conformément aux recommandations de la SOCOTEC,

**PRECISE** que cette location sera à nouveau débattue.

## **2017/00444 : indemnités du receveur municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a institué une indemnité de conseil et de budget allouée au comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur municipal.

Cette indemnité est destinée à rémunérer les services rendus par le Receveur Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**, pour l'année 2017, d'attribuer à Monsieur Guy ORARD, receveur municipal, une indemnité brute de : 497,57 €.

### **2017/00445 : compétence Moulins Communauté**

Considérant que le conseil municipal doit donner son avis sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté par l'intégration d'une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « ouvrages structurants : 2<sup>ème</sup> pont sur l'Allier à Moulins et ses aménagements annexes »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « ouvrages structurants : 2<sup>ème</sup> pont sur l'Allier à Moulins et ses aménagements annexes »,

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

### **2017/00446 : convention du CDG03 :**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le CDG03 tendant notamment à porter à deux ans la visite médicale pour tous les agents territoriaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention reçue le 3 octobre 2017 du CDG03 portant à deux ans les visites médicales périodiques pour tous les agents territoriaux.

### **Aménagements routiers Grande rue :**

Monsieur le Maire présente un devis fourni par la SARL GTR d'un montant de 10 144.20€ TTC pour la mise en place d'ilots destinés à mettre en place une circulation alternée. Néanmoins cela paraît pouvoir être dangereux dans certaines situations.

Les élus sont invités à réfléchir sur plusieurs dispositifs de sécurité routière :

- Dos d'âne,
- Chicanes relevées ou haricots
- Pavé berlinois,
- Feux avec programmateur lié aux horaires scolaires.

Des contacts devront également être pris avec des entreprises, notamment la COLAS et EUROVIA pour voir ce qu'ils pourraient proposer.

De plus, l'opération envisagée devra s'inscrire en compatibilité avec la déviation de la RCEA que supporte Thiel sur Acolin en cas d'accident. Egalement, la dépense serait à inscrire au BP 2018.

### **RASED :**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu par l'éducation nationale tendant à demander la somme de 317.02€ en faveur du RASED pour la mise en place d'une cellule au Donjon.

Le conseil municipal décide de prendre plus de renseignements afin de savoir si la participation est annuelle ou exceptionnelle, ce qui est pris en charge par cette somme et ce qu'implique le non-paiement. Des renseignements seront à prendre avec la commune du Donjon.

### **Questions diverses :**

- **Boulangerie** : lecture d'une lettre de Mme RAMOS tendant à demander la possibilité de louer un local à la commune pour exercer son activité.
- **Maison d'hôte de Montbeugny** : elle serait intéressée par le fait de faire de la recommandation pour Thiel en matière de restauration.
- **Complexe commercial** : selon Moulins Habitat, la chambre de commerce et le conseil départemental, l'emplacement de la maison « Moissonnier » pourrait être le site idéal pour cela. Des études de faisabilité sont en cours sur cette parcelle. Il serait peut-être opportun de changer l'emplacement du Proxi pour le mettre à la maison « Moissonnier » ; cela permettrait d'avoir un établissement accueillant la boulangerie et la supérette. Le Conseil Municipal est unanime sur l'intérêt d'abattre la maison « Moissonnier ».
- **Médecin** : la maison de service a été visitée par trois docteurs, un qui ne donnera pas suite, un qui a 67 ans et resterait 7 ans implanté sur Lyon actuellement. Pour ce qui est du troisième, présenté par Trophée RH, il viendrait de Pologne. Il a 39 ans, parle le français très bien mais l'écrit un peu moins bien. Il a rencontré les infirmières, le Docteur Mignard qui a promis de l'accompagner, a visité les environs. Il a eu environ 40 propositions, en a retenu 10 mais a choisi d'en visiter 2. Il est intéressé par le studio à côté de l'officine. Il a également demandé à prendre des cours de français pendant un ou deux mois. Le Docteur Tran va suivre le dossier.
- **Proxi** : il a été cambriolé, des devis visant à renforcer la sécurité du bâtiment devront être demandés.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.